



Marché n° 2025-26

Marché de prestations intellectuelles

Appui méthodologique, logistique, stratégique et d’animation aux douze Conseils Territoriaux de Santé (CTS) de la région Auvergne-Rhône-Alpes

**ACTE D’ENGAGEMENT**

**Lot n° 3**

**Ardèche (07) et Drôme (26)**

**Appel offre ouvert**

**Article L.2124-1, R.2124-1, R.2124-2,**

**R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique**

# PARTIE 1 Identification de l'Acheteur

1. Acheteur :

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS ARA), établissement public de l’État à caractère administratif

241 rue Garibaldi

CS 93383

69418 LYON CEDEX 03

1. Personne habilitée à signer le marché :

Madame Cécile COURRÈGES, directrice générale de l’ARS ARA

1. Origine de son pouvoir de signature :

Décret du 06 octobre 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (JORF n° 0234 du 7 octobre 2016).

1. Désignation de la personne habilitée à donner les renseignements prévus à aux articles R.2191-60 et R.2191-61 du Code de la commande publique :

Madame Cécile COURRÈGES, directrice générale de l’ARS ARA

Les demandes doivent être adressées par courriel à [ars-ara-marches@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-marches@ars.sante.fr).

1. Désignation du comptable assignataire :

Madame l’Agent comptable de l’ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

1. Objet du marché :

Le présent marché a pour objet de confier à un prestataire une mission d’appui méthodologique, logistique, stratégique et d’animation aux douze Conseils territoriaux de santé (CTS) de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les objectifs de la mission sont de soutenir les travaux des CTS, de favoriser l’émergence et le suivi de projets locaux, de renforcer leur visibilité et leur impact, et de contribuer à la mise en œuvre du Conseil National de la Refondation en santé.

1. Date d'effet :

La date d'effet du marché est :

la date de notification du marché signé à l'attributaire (Accusé réception de la notification effectuée sur la plateforme PLACE)

JJ / MM / AAAA

1. Durée du marché :

Le présent marché est d’une durée initiale de douze mois. Il peut être renouvelé trois fois, par tacite reconduction, sans que la durée totale n’excède quatre ans.

Si l’acheteur ne souhaite pas reconduire le marché, il notifie sa décision au titulaire au plus tard trois mois avant le terme de la période en cours.

Le titulaire ne peut s’opposer à la reconduction.

1. Forme du marché :

marché simple

accord-cadre avec émission de bons de commande

accord-cadre avec réalisation de marchés subséquents

Le présent marché public comporte :

aucune tranche

1 tranche ferme d'une durée de …

1 ou plusieurs tranche(s) conditionnelle(s)

Sont levées la ou les option(s) suivante(s) :

Aucune option

Option n°1 ayant pour objet ……………

Option n°2 ayant pour objet ……………

Option n°3 ayant pour objet ……………

1. Forme des prix :

Prix forfaitaires (annexe Décomposition des prix globale et forfaitaire)

Prix unitaires (annexe Bordereau des prix unitaires)

Prix mixtes

1. Pièces constitutives du marché

Par dérogation à l’article 4.1 du CCAG PI, les pièces constitutives de l’accord-cadre sont :

* L’acte d’engagement (AE) et son annexe financière ;
* Le CCAP et ses annexes ;
* Le CCTP et ses annexes ;
* Le mémoire technique du titulaire remis à l’appui de son offre ;
* Le Cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles approuvé par l’arrêté du 30 mars 2021, et ci-après désigné le CCAG-PI

En cas de contradiction ou de différence, les pièces contractuelles du marché public prévalent entre elles dans l'ordre de priorité où elles sont mentionnées ci-dessus.

Aucune réserve, qui serait apportée aux pièces désignées ci-dessus lors de la remise de l’offre puis durant l’exécution du marché, n’est admise. Le titulaire s’engage à respecter toutes les dispositions incluses dans les documents contractuels du marché public. En cas de contestations, seul fait foi l’exemplaire original des pièces particulières conservé par l’ARS ARA.

1. Délais de paiement

Conformément aux dispositions du Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, le délai maximal de paiement des sommes dues au titulaire est de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement. Il s’achève lors du règlement par le comptable public.

1. Unité monétaire et taxe sur la valeur ajoutée

L'unité monétaire du présent marché public est l'euro.

Le taux de TVA applicable sera celui en vigueur à la date du fait générateur.

1. Durée de validité des offres

Le présent engagement lie le candidat pour la durée de validité des offres, soit 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

# Partie 3 : Engagement du tITULAIRE

1. Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public, et conformément à leurs clauses,

**Le signataire** :

s’engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

*Indiquer : Nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

Nom :

Adresse de l’établissement :

Adresse du siège social :

Numéro de téléphone :

Numéro SIRET :

engage la société ……………………………………sur la base de son offre ;

*Indiquer : Nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

Nom :

Adresse de l’établissement :

Adresse du siège social :

Numéro de téléphone :

Numéro SIRET :

**L’ensemble des membres du groupement s’engagent, sur la base de l’offre du groupement**  :

*Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, numéro de téléphone et numéro SIRET.*

1. Nom :

Adresse de l’établissement :

Adresse du siège social :

Numéro de téléphone :

Numéro SIRET :

1. Nom :

Adresse de l’établissement :

Adresse du siège social :

Numéro de téléphone :

Numéro SIRET :

1. Nom :

Adresse de l’établissement :

Adresse du siège social :

Numéro de téléphone :

Numéro SIRET :

1. Nom :

Adresse de l’établissement :

Adresse du siège social :

Numéro de téléphone :

Numéro SIRET

**à exécuter les prestations demandées :**

aux prix indiqués dans l’annexe financière jointe au présent document.

1. Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

Pour l’exécution du marché public, le groupement d’opérateurs économiques est :

conjoint OU  solidaire

En cas de groupement **conjoint**, le mandataire du groupement est :

conjoint OU  solidaire

Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous **la répartition des prestations** que chacun d’entre eux s’engage à réaliser.)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres**  **du groupement conjoint** | *Prestations exécutées par les membres**du groupement conjoint* | |
| **Nature de la prestation** | **Montant HT**  **de la prestation** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

1. Avance

Les conditions de versement d’une avance au titulaire, ainsi que les modalités de calcul et de remboursement sont définies dans le cahier des clauses particulières.

Le titulaire peut refuser le bénéfice de l’avance même en cas d’avance obligatoire (article R.2191-5 du Code de la commande publique) :

je renonce au bénéfice de l’avance

je souhaite bénéficier de l’avance

En cas d’absence de choix, l’avance est considérée comme refusée.

1. Compte à créditer

**Joindre impérativement un RIB original du compte.**

Nom de l’établissement bancaire : ……………………………………………………………………….

Numéro de compte : ……………………………………………………………………….

1. Sous-traitance

La déclaration de sous-traitance (*formulaire transmis par l'ARS ARA ou formulaire DC4*) indique la nature et le montant des prestations que j’envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance.

Chaque déclaration constitue une demande d’acceptation du sous-traitant concerné et d’agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Devront être joint à la déclaration de sous-traitance les pièces de candidature justifiant des capacités du sous-traitant.

1. Signature du marché public

**Le marché est signé par le titulaire individuel ou, en cas groupement, par le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.**

***Attention****, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d’entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l’offre et que l’acte spécial concernant ce sous-traitant n’a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTRI2.*

6.1Signature du marché public par le titulaire individuel :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

6.2 Signature du marché public en cas de groupement :

**Les membres du groupement d’opérateurs économiques désignent le mandataire suivant :**

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d’engagement :**

pour signer le présent acte d’engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document)*

pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document)*

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

**Les membres du groupement, qui signent le présent acte d’engagement** :

donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

*(Donner des précisions sur l’étendue du mandat.)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

# Partie 4 Engagement de l'acheteur

Signature du représentant de l'acheteur

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement

|  |  |
| --- | --- |
|  | La Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ou ses délégataires |
| A .......................................... |  |
| Le .......................................... |  |

Date de notification du marché public :



ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

241 rue Garibaldi – CS 93383 – 69418 Lyon cedex 03

04 72 34 74 00 – [www.](mailto:ars-rhonealpes-presse@ars.sante.fr)auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr